SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Laïcité : l'enseignement privé doit être mieux contrôlé

ACTUS MILITANTES



Ce 9 décembre 2024 célèbre la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette journée est aussi l'occasion de rappeler l'attachement de l'UNSA éducation au principe de laïcité qui irrigue notre devise républicaine.

La laïcité devrait être une évidence, mais force est de constater qu'elle est plutôt un combat à mener au quotidien. Ce principe protège, rassemble et contribue à créer les conditions d'un véritable vivre-ensemble indispensable à notre société fragmentée. Dans une période de poussée des extrêmes où les vents réactionnaires nous soufflent dans le dos, la laïcité ne saurait être récupérée ou instrumentalisée. La laïcité, c'est le socle et l'honneur de l'école publique qui accueille en son sein tous les enfants sans sélection, sans distinction, sans *a priori.* La laïcité c'est l'exemplarité de l'État.

L'UNSA Éducation regrette et condamne l'attitude de certains établissements privés catholiques, qui ne respectent pas toujours l'essence du principe de laïcité. En cette période de vœux, notre fédération émet un souhait fort : le contrôle strict de l'État du principe de laïcité (notamment de l'exigence de neutralité) et *in fine* de l'impératif de mixité sociale par les établissements privés. Ils reçoivent, contre toute logique, un financement public massif. Ils se doivent d'être exemplaires, en particulier pour en finir avec la concurrence déloyale qu'ils opposent à l'enseignement public.

Morgane Verviers, secrétaire générale de l'UNSA EDUCATION

Article publié sur le site UNSA éducation.